

République Française
Département du Rhône
Commune de Chaussan

DÉLIBÉRATION DU CONSEIL MUNICIPAL
Séance du lundi 02 septembre 2024

Nombre de membres		
Afférents	Présents	Qui ont pris part au vote
14	11	14

L'an deux mille vingt-quatre, le lundi 02 septembre 2024 à 20h, le Conseil Municipal de la Commune de CHAUSSAN s'est réuni dans la salle du Conseil Municipal de Chaussan, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Luc Chavassieux, maire, en session ordinaire.

Sur la convocation qui leur a été adressée par le maire le 30 aout 2024.

La convocation et l'ordre du jour ont été affichés à la porte de la mairie le 30 aout 2024.

Membres présents : M Chavassieux Luc, M Guyot Didier, Mme Besson Chantal, Mme Bertelle Emilie, M Furnion Pascal, M Aymard Nicolas, Mme Raboisson Croppi Laurence, M Charvolin Jean-Jacques, Mme Martini Laurence, M Grange Christophe, M Langlet Pascal

Membres excusés :

M Rolland Alain donne pouvoir à Chantal Besson

Mme Blanc Anik donne pouvoir à Didier Guyot

Mme Duroch Aline donne pouvoir à Laurence Martin

Secrétaire de séance : Emilie Bertelle

D2024_031 – Charges aux association 1^e semestre 2024

Vu le code général des collectivités territoriales,

Vu la délibération du 10 décembre 2020

Considérant le nombre d'heures d'utilisation par chaque association, du 1^{er} janvier au 30 juin 2024

Entendu que les charges sont payées semestriellement

Il est rappelé que le tarif des charges locatives aux associations comme suit :

Jours de la semaine :

- 1.20€ de l'heure pour toutes les associations

Samedi / dimanche / jours fériés / vacances scolaires :

- 1.50€ de l'heure pour toutes les associations

Association extérieure

- 5.00€ de l'heure

Il est présenté le nombre d'heures de janvier au juin 2024

Associations	Nombre d'heures jours ouvrés	Nombre d'heures samedi	Tarif jours ouvrés	Tarif samedi	Tarif association extérieure	TOTAL
			1,20 €	1,50 €	5,00 €	
CJC	70	6	84€	9€		93€
Chauss' en chœur	26		31.20€			31.20€
Yoga	226.5	10	271.80€	15€		286.80€
Association des familles	125		150€			150€
Ecole de Musique de Mornant Chaussan	156		187.20€			187.20€
La plume en chantier	18				90€	90€
Présence au monde	10		12€			12€
Total	631.5	16	736.20€	24€	90€	850.20€

Le conseil municipal, après en avoir délibéré, à l'unanimité

Approuve la répartition des heures**Dit** que les associations s'acquitteront du paiement de l'utilisation des salles selon les conditions énoncées ci-dessus.**Autorise** Monsieur le Maire à signer tous actes se référant à cette délibération.

Ainsi faite et délibéré, les jour, mois et an susdits

Au registre sont les signatures

Pour copie conforme

Vote
Unanimité

Le Maire

Luc Chavassieux

